

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13 – B – 6530 Thuin, tel : +32.71.59.12.38, fax : +32.71.59.22.29, internet: <http://www.fci.be>

Epreuve internationale au terrier sur lapins de garenne (InterKanin) pour Teckels Nains et Kaninchen Teckels Règlement d'épreuve de la FCI avec attribution de CACIT pour le Championnat de Travail (C.I.T.) de la FCI



1^{er} janvier 2016

Préambule

Le standard FCI n° 148 décrit le Teckel (Dachshund, aussi Dackel ou Teckel en allemand) comme suit : « A partir de brachets, on a depuis toujours élevé des chiens qui étaient spécialement destinés au déterrage. Parmi ces bassets, le Teckel s'est imposé comme une des races de chiens de chasse les plus polyvalentes. Sur terre, il obtient aussi des résultats remarquables en criant bien sur la voie, comme leveur de gibier ou comme chien de rouge ».

Cette épreuve, lors de laquelle une récompense (CACIT) peut être attribuée pour l'obtention du titre de Champion International de Travail (C.I.T.) de la FCI, a pour but d'illustrer la polyvalence du Teckel dans l'utilisation à la chasse. Il doit avoir l'occasion, lors de cette épreuve sur deux jours, de présenter son comportement, son caractère, et sa nature sous son meilleur jour. Il est d'un naturel aimable, ni peureux ni agressif, et a un caractère équilibré. Chien de chasse passionné, persévérant, vif et fin de nez.

L'InterKanin doit être réalisable pour tous les pays membres et les partenaires sous contrat de la FCI, dans le respect de la haute importance de la protection animale et de sa législation.

Publication

Tout pays membre ou partenaire sous contrat de la FCI a le droit d'organiser une InterKanin. Le club national de race qui souhaite organiser de manière responsable une épreuve InterKanin, peut confier la tâche à l'une des organisations sous sa tutelle. Il doit informer, au moins 3 mois avant l'épreuve, le Secrétariat de la FCI au sujet de son intention.

La candidature doit mentionner les points suivants :

- Lieu et date de l'épreuve

Après vérification des données, le Secrétariat de la FCI accorde, dans un délai d'un mois au plus tard, au club national de race l'autorisation d'organiser l'InterKanin.

L'annonce de l'InterKanin n'est pas publiée par le bureau de la FCI. L'autorisation de l'octroi du CACIT pour le C.I.T. de la FCI doit être demandée par le club national de race à travers l'organisation nationale habilitée (p.ex. la SCC).

L'organisateur de l'épreuve a l'obligation d'émettre des propositions (publication) concernant l'épreuve.

Au plus tard trois mois après l'épreuve, l'organisation nationale (p.ex. la SCC) doit transmettre au Secrétariat de la FCI le catalogue et la liste des chiens proposés pour le CACIT et la RCACIT.

Afin de pouvoir effectuer une épreuve avec octroi de CACIT, il faut réunir un minimum de 6 inscriptions, qui doivent être publiées dans un catalogue.

Pour cette épreuve, les conducteurs intéressés peuvent s'inscrire directement auprès du responsable de l'épreuve. L'inscription ne doit pas s'effectuer par l'intermédiaire d'un club national de race.

Règlement de l'épreuve et responsabilité

En s'inscrivant à l'InterKanin, le participant à cette épreuve reconnaît le présent règlement. La responsabilité de l'organisateur pour les chiens et/ou les personnes accidentés ou d'autres préjudices causés par le déroulement de l'épreuve est expressément exclue. En s'engageant à l'épreuve, le participant se déclare d'accord avec cette disposition.

Contenu de l'épreuve

Les équipes participantes sont examinées dans les trois disciplines suivantes, sur deux jours :

- Trainée de lapin et aptitude de sortir le lapin du terrier (KSchIH)
- Dressage
- Forceur de lapin au terrier naturel (KSpN)

Conditions d'admission

Uniquement les Teckels sont admis à cette épreuve. Ils disposent d'un pedigree FCI et sont enregistrés dans le Livre des origines de l'organisation canine nationale du pays où le propriétaire a sa résidence légale.

A l'inscription à l'InterKanin, les documents suivants doivent être présentés, en photocopie, au responsable de l'épreuve :

- Pedigree (recto - verso)
- Attestation d'un qualificatif au moins « Très bon », obtenu dans une exposition canine **nationale** avec octroi du **CAC**.
- Le justificatif du virement des frais d'inscription dans le compte de l'organisateur.

Les chiennes en chaleur et les chiens soupçonnés de ne pas être en bonne santé sont exclus de l'épreuve.

Organisation sur place

Pour toutes les questions liées au déroulement administratif et technique de l'InterKanin, le seul responsable est le Club du Teckel du pays organisateur respectif. Il assume aussi le risque financier afférent.

Juges

- Un juge ne peut juger aucun chien dont il a été l'éleveur, le propriétaire ou le copropriétaire, qu'il a dressé ou conduit, si depuis le changement de propriétaire ou le contrat de dressage un délai d'au moins 6 mois ne s'est écoulé, avant qu'il n'officie à l'InterKanin. Il en est de même pour les chiens appartenant à sa proche famille ou à toute autre personne vivant sous le même toit que lui.
- Une discussion détaillée entre les juges doit avoir lieu avant l'épreuve, afin de s'assurer de son déroulement réglementaire et d'un jugement homogène.
- Maximum douze équipes sont admises par groupes de juges.
- Un groupe de juges est formé de 3 juges.
- Les aspirants juges peuvent être admis à l'InterKanin pour un module de formation, mais ils ne peuvent pas remplacer le juge. Ils couvrent eux-mêmes les frais afférents.
- Les juges étrangers sont admis seulement avec l'accord écrit de leur organisation canine nationale. Cet accord doit être obtenu en temps utile, à la demande de l'organisateur, par l'organisation canine nationale du pays organisateur (p. ex. la SCC).
- En plus, il y a la possibilité d'inviter un juge provenant d'un autre club de chiens de chasse, par groupe de juge. Toutefois, le juge invité ne peut pas être nommé coordonnateur d'un groupe de juges.

- Les juges et les aspirants juges doivent être munis du règlement actuel de l'épreuve InterKanin de la FCI, et, le cas échéant, d'une traduction conforme dans leur langue maternelle.
- Le Club du Teckel du pays organisateur se charge d'inviter les juges. Il est également en charge des défraiements, qui se font selon les normes FCI en vigueur, notifiés dans le « Règlement des expositions canines de la FCI, droits des juges, droits des juges qui se rendent à des expositions internationales de la FCI en dehors de leur pays de résidence. »

Généralités et conditions concernant le terrain de chasse

- La veille au soir de l'épreuve la répartition des groupes et les numéros de départ des équipes sont tirés au sort par le responsable de l'épreuve.
- Un catalogue doit être réalisé pour les équipes engagées.
- L'épreuve doit être effectuée uniquement sur des terrains de chasse avec suffisamment de lapins de garenne et de terriers.
- Pour les disciplines dans le cadre du KSchIH doivent être utilisés des lapins fraîchement tirés ou récemment congelés et complètement décongelés.
- Le terrier doit disposer de plusieurs entrées et sorties, de manière à ce que le lapin puisse quitter le terrier indemne lors du travail au terrier du chien.
- Le terrier ne doit être utilisé que pour un travail.
- Les épreuves ne peuvent pas avoir lieu par temps de neige.

Disciplines de l'InterKanin

a) Trainée de lapin et aptitude à sortir le lapin du terrier (KSchIH)

Déroulement de l'épreuve

- Deux juges suivent le conducteur du chien, le troisième juge traîne le lapin et se met à couvert, après la préparation de la traînée, près du terrier, afin de pouvoir observer le travail du chien au terrier.

Préparation de la traînée de lapin

- L'Anschluss sera marqué avec quelques poils abdominaux du lapin utilisé pour la traînée.
- La traînée doit avoir une longueur d'au moins 250 m.
- La traînée doit comporter un crochet à l'angle droit.
- Le lapin doit être traîné à travers un terrain boisé si possible et finalement enfoncé assez profondément dans un vieux terrier de lapin, à l'aide d'un bâton.
- Le lapin est fixé au bout d'une corde assez longue, permettant sa récupération du terrier, en cas d'échec du chien.

Conditions pour l'équipe chien - conducteur

- Le chien doit travailler les premiers 200 mètres de la traînée à la longe.
- Le chien doit être lâché, à l'instruction des juges, sur les 50 m restants.
- Dès que le chien est lâché, le conducteur doit rester en place et ne plus influencer son chien.
- Le chien doit entrer dans le terrier et tirer le lapin dehors.

Exigences pour l'attribution des notes

1. Recherche à la longe

- La note 4 ne peut être attribuée que si le chien suit la piste sans aucune hésitation, rapidement et avec passion, jusqu'à l'endroit du lâcher.
- La note 3 peut être accordée si le chien, après maximum un rappel, suit rapidement la piste.
- La note 2 sera accordée si le chien a reçu deux rappels et suit la piste avec un certain intérêt.
- Le chien ne réussit pas l'épreuve après plus de deux rappels, en cas de désintéressement, conduite avec une longe trop courte (moins de 5 m).

2. Recherche libre

- Le conducteur et les juges, ainsi que les éventuelles accompagnateurs doivent rester à l'endroit où le chien a été lâché. Ils n'ont pas le droit de suivre le chien pendant la recherche libre.
- La note 4 ne peut être attribuée que si le chien, à partir du moment où il a été lâché, travaille la piste de façon autonome, rapidement et sans erreur.
- La note 3 peut être accordée si le chien, une fois remis sur la piste, la retrouve et la suit rapidement et sans défaut jusqu'au terrier.
- La note 2 doit être accordée si le chien doit être rappelé à deux reprises après avoir été lâché, mais retrouve ensuite le terrier tout seul.

- Les chiens qui, après avoir été remis deux fois sur la piste lors de la recherche libre, ne trouvent pas le terrier, se dérobent du travail confié et du contrôle du conducteur, ou qui, cinq minutes après le premier encouragement, ne trouvent pas l'entrée du terrier, ne réussissent pas l'épreuve.

3. Travail au terrier (aptitude à sortir le lapin du terrier)

- La note 4 peut être attribuée si le chien sort le lapin du terrier à la suite de la recherche libre, sans encouragement, avec passion et autonomie.
- La note 3 sera accordée si le conducteur doit encourager brièvement le chien, afin que celui-ci sort le lapin du terrier. Cela implique que le conducteur et les deux juges ont approché le terrier entre temps.
- La note 2 doit être accordée si le chien doit être encouragé de façon répétée afin de sortir le lapin du terrier.
- Le chien qui, 5 minutes après s'être introduit dans le terrier pour la première fois, n'a pas sorti le lapin, n'a pas réussi l'épreuve.
- Si le chien ne veut pas pénétrer dans le terrier ou s'il refuse de retirer le lapin, l'épreuve n'est pas réussie non plus.

4. Comportement devant le gibier mort

- La note 4 peut être attribuée si le chien s'approprie le lapin (le secoue ou le garde passionnément) ou s'il l'apporte à son conducteur.
- La note 3 peut être accordée si le chien garde le lapin, sans toutefois montrer la volonté de défendre la proie.
- La note 2 est accordée si le chien ne montre que peu d'intérêt pour le gibier une fois sorti du terrier.
- L'épreuve n'est pas réussie si le chien tente de faire curée ou d'enfuir le lapin.

b) Dressage

Généralités

- Après l'épreuve de Trainée de lapin et la sortie du terrier (KSchlH) doivent être vérifiés obligatoirement les matières de dressage.
- Chacune doit être maîtrisée (note minimale 1 = passable).

La marche au pied

- La marche au pied est examinée en faisant marcher le conducteur de long en large dans une futaie, avec le chien en laisse pas trop courte ou en liberté. Si le chien est attaché, la main du conducteur ne doit pas toucher le baudrier. Le chien doit suivre aux côtés de son maître, soit au baudrier non tendu ou librement, sans tirer sur la laisse, avancer brusquement ou rester derrière. Les obstacles doivent être surmontés ou contournés avec aisance.

Garde de l'objet et fermeté au coup de feu :

- Les chiens sont examinés un par un. Ils peuvent être couchés attachés ou libres. Le conducteur choisit l'attache du chien avec une laisse détendue de façon à permettre au chien de s'éloigner plus d'un mètre de sa place.
- Le conducteur peut choisir de coucher le chien sur le sac à dos ou sur un vêtement.
- Au coucher libre, laisse et collier sont à défaire et à emporter par le conducteur, à l'exception du collier signalétique.
- Une fois le chien posé, le conducteur s'éloigne pour se dissimuler à un endroit indiqué par les juges. Le chien ne doit pas voir son maître. Environ deux minutes plus tard, sur ordre des juges, une personne autorisée donne deux coups de feu (plomb) à court intervalle. Le chien ne doit pas quitter sa place. Le chien qui aboie, geint de façon répétée ou s'éloigne de plus d'un mètre, ne réussit pas l'épreuve.
- Lorsque le conducteur retourne vers son chien, ce dernier ne doit pas bouger de sa place jusqu'à ce que le maître arrive à lui. Si le chien se lève pour aller à la rencontre du conducteur, l'équipe ne réussit pas l'épreuve.
- Les juges observent le chien d'un couvert pendant au moins cinq minutes avant d'évaluer son comportement.
- Ne sont autorisés ni aides, ni coups de feu de familiarisation.

Comportement au poste pendant la battue

- Pendant la battue, simulée de façon réaliste avec plusieurs coups de feu, le chien doit demeurer calme à côté de son maître, sans geindre de façon répétée, ni donner de la voix, sauter ou s'éloigner de sa place à côté de son maître. Une distance suffisante entre les équipes est à respecter dans cette épreuve.
- Cette partie de l'épreuve peut être effectuée également avec les chiens libres ou attachés.
- Libre s'entend sans collier (excepté le collier signalétique), ni laisse, qui doivent être retirés et ramenés par le conducteur.

c) Epreuve au terrier naturel sur lapin de garenne (KSpN)

Déroulement de l'épreuve

- Le responsable du terrain se rend avec les juges et les conducteurs à un terrier bien fréquenté, avec plusieurs entrées et sorties
- Le travail peut être évalué seulement si le terrier est fréquenté.
- Le passage se résume à 10 minutes à partir du moment où le chien est lâché.
- Si le terrier s'avère vide (après vérification par un tiers participant à l'épreuve), un nouveau terrier doit être attribué au chien.
- Dans le cas où la présence des lapins dans le terrier est confirmée lors du contrôle, le chien non performant qui est passé précédemment dans le terrier fréquenté est éliminé de l'épreuve.
- Le chien qui a effectué le contrôle et qui s'est montré performant à cette occasion, sera évalué par le jury.

Condition concernant le chien

- Le chien doit forcer le lapin à sortir du terrier (le faire sauter) ou effectuer un autre travail similaire.

Notes et coefficients

Les juges disposent des notes d'appréciation suivantes :

- 4 = très bon
- 3 = bon
- 2 = suffisant
- 1 = passable
- 0 = insuffisant

Coefficient

Le coefficient indique le degré de difficulté du critère évalué.

Le COEFFICIENT 1 indique une aptitude naturelle accessoire ou un exercice très facile pour le chien et son conducteur.

LE COEFFICIENT 10 indique une aptitude naturelle importante ou un exercice très difficile pour le chien et son maître.

La NOTE multipliée par le COEFFICIENT donne le nombre de points obtenus pour le critère évalué par le jury.

Attribution des points à l'InterKanin

Un classement par 1^{er}, 2^{ème} etc. prix n'a pas lieu. Le nombre de points maximal à atteindre est de 224.

	Note	Coefficient	Nombre de points
Trainée de lapin et aptitude de sortir le lapin du terrier (KSchH)			
Recherche à la longe	4	4	16
Recherche libre	4	6	24
Travail au terrier	4	10	40
Comportement devant le gibier mort	4	5	20

Dressage :

La marche au pied	en laisse ou	4	1	(4)
	libre	4	2	8
La garde de l'objet et fermeté au coup de feu	en laisse ou	4	1	(4)
	libre	4	2	8
Comportement au poste pendant la battue	en laisse ou	4	1	(4)
	libre	4	2	8

Pour l'octroi du CACIT, le chien doit obtenir au moins la note 3 à chaque discipline de dressage. Le total des points dans ces matières ne devra pas être inférieur à 14 points.

Epreuve au terrier naturel sur lapins de garenne (KSpN)

Forcer le lapin hors du terrier ou travail équivalent	4	10	40
Recherche, endurance et passion	4	8	32
Voix	4	7	28

Nombre maximum de points

224

Afin d'obtenir le CACIT pour le titre C.I.T. de la FCI, un minimum de 214 points est nécessaire. Le chien doit être âgé d'au moins 15 mois.

Attribution multiple du CACIT :

Le CACIT peut être accordé à tous les Teckels ayant obtenu un minimum de 214 points.

Afin de réussir l'InterKanin, il est nécessaire d'obtenir les notes / le nombre de points ci-après :

	Note	Coefficient	Nombre de points
Trainée de lapin et aptitude à sortir le lapin du terrier (KSchlH)			
Recherche à la longe	2	4	8
Recherche libre	2	6	12
Travail au terrier	2	10	20
Comportement devant le gibier mort	2	5	10

Dressage :

La marche au pied	en laisse ou libre	1 1	1 2
La garde de l'objet et fermeté au coup de feu	en laisse ou libre	1 1	1 2
Comportement au poste pendant la battue	en laisse ou libre	1 1	1 2

Le total des points dans ces matières doit être au moins 6 points.

6

Epreuve au terrier naturel sur lapins de garenne

Forcer le lapin hors du terrier ou travail équivalent	2	10	20
Recherche, endurance et passion	2	8	16
Voix	1	7	7

Nombre minimal de points exigé afin de réussir l'épreuve

99

Vainqueur de l'InterKanin

En cas d'ex aequo, les critères ci-dessous, dans l'ordre précisé, sont déterminants :

- Nombre de points obtenus au travail de recherche libre
- Nombre de points obtenus au travail au terrier
- Nombre de points obtenus au forcer du lapin hors du terrier
- Nombre de points obtenus pour recherche, endurance et passion
- Points obtenus pour le dressage
- Le chien le plus jeune

Recours

Les jugements énoncés par les juges sont définitifs et irrévocables. Des recours contre des erreurs de procédure et/ou fraudes doivent être déposés avant la fin de l'épreuve, exclusivement par le conducteur auprès du responsable de l'épreuve. Une caution équivalente au montant de l'inscription multiplié par trois est à déposer immédiatement. Si le recours s'avère non-fondé, la caution est déchuée et attribuée à l'organisateur.

Les recours seront traités par un comité.

- Il est composé du responsable de l'épreuve et de deux experts désignés par l'organisateur et qui ne sont pas concernés par le recours en tant que juges. La décision de ce comité est définitive.

Entrée en vigueur

Ce règlement a été adopté par la Commission des Chiens de Déterrage lors de la réunion des délégués du 13.02.2011 à Volendam, NL et entre en vigueur à partir du **1^{er} juillet 2012**.

Il remplace tous les règlements et décisions succinctes antérieurs.

Le texte allemand fait foi.

Le Comité Général de la FCI a approuvé ce règlement d'épreuve lors de sa réunion d'avril 2012 à Vienne.

Les modifications en caractères gras et italiques ont été approuvées par le Comité Général de la FCI à Zagreb, novembre 2015.